

---

Aux Contribuables de la susdite municipalité

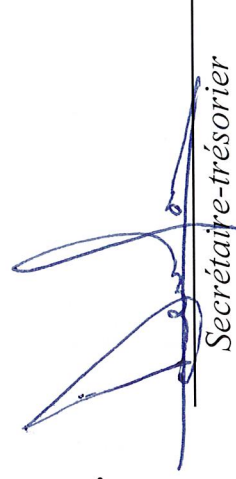
---

# AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington a adopté, lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, le règlement 321-2021 amendant le règlement 310-19, décrétant de nouveaux tarifs pour la compensation pour la vidange des fosses septiques et des puisards.

Toutes personnes peuvent consulter ledit règlement sur le site de la municipalité.

**DONNÉ À Packington, ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2021.**



Secrétaire-trésorier

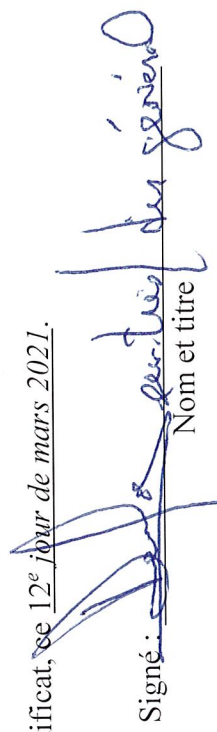
---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 335 et 348 du code)**

Je, soussigné, résidant à Packington, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13 heures et 17 heures, le 12<sup>e</sup> jour de mars 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour de mars 2021.

Signé :



Nom et titre